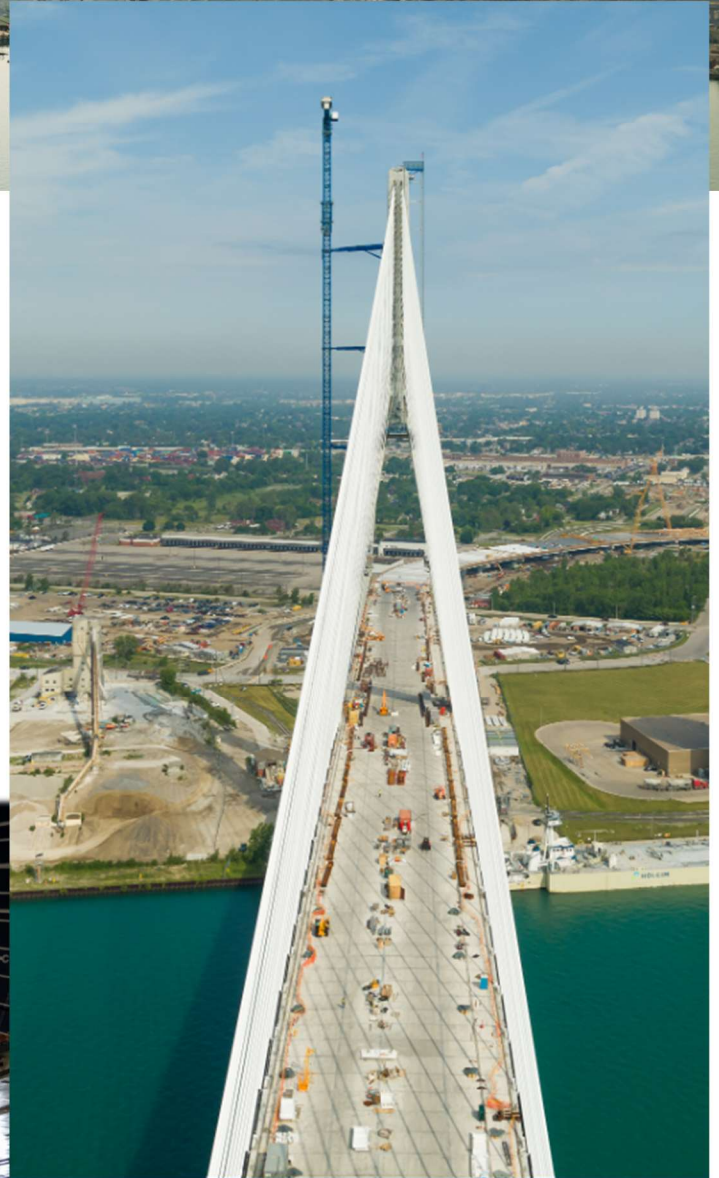


L'Autorité du pont Windsor-Détroit

Rapport financier trimestriel pour la période terminée le 30 septembre 2024

Non audité



MANDAT

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) a été constituée le 9 octobre 2012, par voie de lettres patentes, en vertu de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* (aux termes du décret C.P. 2012-1350). Il s'agit d'une société d'État non mandataire au sens de la partie I de l'annexe III, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Son mandat est fondé sur ses lettres patentes, ses lettres patentes supplémentaires et l'Accord sur le passage. Conformément à ce mandat, l'APWD est chargée de concevoir, de construire et d'entretenir tous les infrastructures et les actifs nécessaires, d'établir et de percevoir des péages et d'exploiter l'installation, le tout dans le but de maximiser le débit sécuritaire et efficace des personnes et des biens à la frontière entre le Canada et les États-Unis, entre Windsor, en Ontario, et Détroit, au Michigan.

APERÇU DU PROJET DU PONT INTERNATIONAL GORDIE-HOWE

Le corridor commercial entre Windsor et Détroit est l'axe de mouvements transfrontaliers entre les États-Unis et le Canada le plus fréquenté. Le projet du pont international Gordie-Howe (le projet) prendra en compte les contraintes actuelles de la capacité de passage et permettra de répondre à la demande future concernant le commerce et les déplacements en assurant la capacité nécessaire, la redondance des systèmes dans la région de Windsor et Détroit, ainsi que la flexibilité nécessaire à la fluidité du trafic de façon à améliorer le traitement des passages à la frontière. Le projet comporte quatre composantes majeures :

- Le pont : un pont à haubans à six voies avec une travée de 853 mètres sur la rivière Détroit;
- Le point d'entrée canadien : un site de 53 hectares qui accueillera les services douaniers commerciaux, vétérinaires et pour les voyageurs, ainsi que les services de traitement des passages à la frontière et les installations de péage et d'entretien;
- Le point d'entrée états-unien : un site de 68 hectares, d'ampleur similaire au point d'entrée canadien, qui ne comportera en revanche pas d'installation de collecte du droit de péage;
- L'échangeur du Michigan de l'Interstate 75 (I-75) : il comprend les ponts d'étagement et de bretelles d'accès principaux vers et depuis le point d'entrée états-unien, ainsi que les aménagements routiers locaux connexes.

Le projet est réalisé dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP), selon le modèle conception-construction-financement-fonctionnement-entretien (CCFFE). Le 28 septembre 2018, l'APWD a conclu un accord de partenariat public-privé avec Bridging North America (BNA). BNA est un consortium composé des entreprises suivantes :

- ACS Infrastructure Canada Inc., une filiale canadienne du groupe ACS;
- Fluor Canada Ltd., une filiale de Fluor Corporation;
- Aecon Group Inc.



En janvier 2024, l'APWD a annoncé des modifications à l'accord de projet pour inclure une nouvelle date d'achèvement de la construction en septembre 2025, de nouvelles mesures pour garantir le respect de cette date et une valeur contractuelle globale actualisée de 6,4 milliards de dollars. Voir la note 11 des états financiers pour plus de détails.

OBJECTIFS, ACTIVITÉS ET RÉSULTATS ATTENDUS

Les points suivants comprennent les objectifs stratégiques, les produits livrables et les résultats attendus de l'APWD, qui reflètent l'étape du projet et fournissent des résultats atteignables.

1. L'APWD collabore avec Bridging North America pour assurer une mise en œuvre réussie du projet du pont international Gordie-Howe.
 - L'APWD exécute le projet du pont international Gordie-Howe au moyen d'une approche proactive et exhaustive de prestation des immobilisations;
 - L'APWD planifie et prépare la phase opérationnelle du projet du pont international Gordie-Howe afin de faciliter le déplacement efficace et efficient des personnes et des marchandises à travers la frontière et de soutenir les réseaux routiers.
2. L'APWD entretient des relations positives et transparentes avec son actionnaire, le Michigan, en tant que copropriétaire et intervenant.
 - L'APWD continue de s'appuyer sur sa solide réputation en tant que membre fiable de la communauté, inspirant confiance et respect.
 - L'APWD maintient également une communication régulière avec le gouvernement du Canada.
 - L'APWD met en œuvre une approche centrée sur le client pour répondre aux besoins et aux attentes des utilisateurs du pont; favorisant ainsi des expériences exceptionnelles.
3. L'APWD est une société d'État à haut rendement.
 - L'APWD s'efforce d'instaurer une culture d'excellence, une passion pour le service, ainsi qu'une gestion et une intégrité de grande qualité.
 - L'APWD aspire à devenir un leader en matière de durabilité et adopte une approche critique à cet égard dans tous les aspects de l'organisation.
 - La priorité de l'APWD sera d'être une organisation qui permet à ses employés de réussir tout en planifiant la transition de ses activités.



ANALYSE FINANCIÈRE

SOMMAIRE

À la fin du deuxième trimestre de 2024-2025, les résultats d'exploitation nets de l'APWD indiquent un excédent de 375,6 millions de dollars (2023-2024 : 345,6 millions de dollars). Cet excédent est principalement dû au calendrier des crédits parlementaires et des dépenses en immobilisations corporelles.

Par rapport aux résultats à la fin de l'exercice financier 2024, la dette nette de l'APWD a diminué pour atteindre 1 062,2 millions de dollars, soit une variation de 179,3 millions de dollars (2023-2024 : 1 241,5 millions de dollars). Les actifs non financiers ont augmenté de 195,9 millions de dollars pour atteindre 4 493,5 millions de dollars (2023-2024 : 4 297,6 millions de dollars). Ces augmentations sont principalement dues à la poursuite des activités de construction de BNA et à la modification apportée à l'accord de projet.

ÉTAT DES RÉSULTATS

CRÉDITS

L'APWD a reçu 100,0 millions de dollars de crédits parlementaires au cours du deuxième trimestre, comparativement à 190,0 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. Le total des crédits pour l'exercice s'élève à 504,9 millions de dollars, comparativement à 453,3 millions de dollars au cours de l'exercice précédent jusque-là.

Les crédits parlementaires ont été utilisés pour financer les activités de BNA, la modification apportée à l'accord de projet, les activités dans le Michigan, la conception, ainsi que les coûts d'ingénierie et les opérations de l'APWD.

CHARGES

COMPARATIVEMENT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Comparativement à l'exercice précédent, les charges ont diminué de 2,34 millions de dollars. Voici les principales augmentations de coût par rapport à l'exercice précédent :

- Autres coûts du projet 9,2 millions de dollars;
- Améliorations aux routes locales 4,2 millions de dollars;
- Salaires et avantages sociaux 1,9 million de dollars.

Ces augmentations ont été compensées par des diminutions dans les secteurs suivants :

- Coûts pour l'I-75 10,4 millions de dollars;
- Services professionnels 3,6 millions de dollars;
- Amortissement 2,0 millions de dollars;
- Services juridiques 1,3 million de dollars.

D'autres modifications ont été apportées depuis l'exercice précédent, mais aucune d'entre elles n'a constitué un facteur significatif dans l'écart d'une année à l'autre. Le tableau des charges par



type ci-dessous montre en détail les coûts comparativement à la même période durant l'exercice précédent.

(en milliers de dollars)

CHARGES PAR TYPE	Trois mois terminés		Six mois terminés	
	30 sept. 2024	30 sept. 2023	30 sept. 2024	30 sept. 2023
Coûts I-75	30 371	49 134	72 729	83 161
Salaires et avantages sociaux	5 468	4 756	11 373	9 451
Autres coûts du projet	-	-	9 193	-
Améliorations aux routes locales	3 457	390	5 128	880
Amortissement	2 101	3 107	4 195	6 216
Services professionnels	1 292	2 333	2 035	5 673
Terrains au Michigan	555	361	1 302	687
Bureau et entretien	259	246	655	535
Assurances	268	370	611	1 561
Loyer	264	268	525	524
Services juridiques	276	394	430	1 770
Frais de déplacement	117	86	259	228
Autres	51	32	239	111
Impôt foncier	66	92	171	177
Réparations et entretien	35	31	69	69
Paiements de transfert à l'Autorité internationale	-	7	43	257
	44 580	61 607	108 957	111 300

Les augmentations de coût les plus importantes par rapport à l'exercice précédent sont liées aux autres coûts du projet, aux améliorations aux routes locales ainsi qu'aux salaires et avantages sociaux. Les autres coûts de projet découlent du remboursement de certaines déductions liées au rendement à BNA. Les coûts liés aux améliorations des routes locales ont augmenté en raison des travaux de construction sur la rue Sandwich. Finalement, les coûts des salaires et avantages sociaux ont augmenté en raison d'une augmentation du nombre d'employés à mesure que les activités du projet se sont intensifiées.

Ces augmentations de coût ont été en partie compensées par la réduction des coûts de l'I-75, des services professionnels, de l'amortissement et des services juridiques. Les coûts de l'I-75 ont diminué, car les travaux effectués dans le cadre de cette partie du projet atteignent leur conclusion naturelle. Les services professionnels ainsi que les services juridiques ont été réduits en raison de la diminution du soutien requis pour le règlement en milieu de projet, étant donné que l'accord a été signé vers la fin de l'exercice. L'amortissement est réduit en raison du calendrier modifié pour l'achèvement du projet, entraînant une période d'amortissement prolongée.



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

COMPARATIVEMENT À L'EXERCICE PRÉCÉDENT

ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers s'élevaient à 153,7 millions de dollars (31 mars 2024 : 142,1 millions de dollars), dont 151,0 millions de dollars en trésorerie (31 mars 2024 : 138,7 millions de dollars) et 2,6 millions de dollars en comptes clients et dépôts (31 mars 2024 : 3,4 millions de dollars).

À la fin du trimestre, l'APWD détenait un solde en trésorerie affectée de 90,2 millions de dollars dans un compte de garantie bloqué (31 mars 2024 : 96,8 millions de dollars). Ces fonds se trouvent dans un compte de garantie bloqué en dollars américains pour financer l'acquisition de propriétés aux États-Unis et d'autres activités au Michigan réalisées par le département des Transports du Michigan (MDOT). L'APWD est tenue de financer les activités menées au Michigan par le MDOT au début de chaque trimestre à partir du compte de garantie bloqué.

Les sommes à recevoir sont principalement liées à la taxe de vente harmonisée (TVH) recouvrable. L'APWD s'attend à récupérer 100 % de la TVH sur les dépenses directement liées à la construction (y compris la conception, l'ingénierie, le remblai de l'esplanade, le déplacement des services publics, etc.) et environ 70 % de la TVH pour ses dépenses opérationnelles.

PASSIFS

À la fin du trimestre, les passifs de l'APWD s'élevaient à 1 215,9 millions de dollars (31 mars 2024 : 1 383,6 millions de dollars). Ces passifs se composent principalement des 15 % de contribution au projet de BNA, de retenues de garanties pour le projet, de comptes créditeurs et de charges à payer pour les fournisseurs de l'APWD, ainsi que d'un passif pour l'assainissement de l'environnement.

Les comptes créditeurs et charges à payer s'élevant à 92,6 millions de dollars (31 mars 2024 : 287,2 millions de dollars) se composent principalement de montants pour les activités de BNA, les activités du Michigan et les services de l'ingénieur du propriétaire.

ACTIFS NON FINANCIERS

L'APWD détenait 4 492,8 millions de dollars d'actifs en immobilisations corporelles à la fin du trimestre, comparativement à 4 296,4 millions de dollars à la fin de l'exercice précédent. Ces actifs se composent principalement de coûts capitalisés engagés dans le cadre du projet du pont international Gordie-Howe (construction en cours), de propriétés louées au Canada et au Michigan, et de la route d'accès au périmètre (RAP).

Les coûts de la construction en cours, qui s'élèvent à 4 143,8 millions de dollars à la fin de ce trimestre (31 mars 2024 : 3 952,4 millions de dollars), comprennent les coûts liés à la construction du pont et des points d'entrée canadien et américain. Étant donné que le projet se trouve encore dans la phase de construction, la majeure partie des coûts capitalisés concerne les coûts de construction, au lancement de BNA, la conception, l'approvisionnement, les travaux préliminaires, le déplacement des services publics, la modification de l'accord de projet, les services professionnels et l'assainissement de l'environnement.



Le tableau ci-dessous présente la répartition des dépenses liées à la construction en cours :

	30 sept. 2024	31 mars 2024
Pont	1 823 813	1 726 876
Point d'entrée américain	1 313 252	1 261 604
Point d'entrée canadien	1 006 715	963 905
	4 143 780	3 952 385

Les charges payées d'avance, s'élevant à 0,8 million de dollars (31 mars 2024 : 1,1 million de dollars), se composent principalement d'assurance prépayée de 0,3 million de dollars (31 mars 2024 : 0,6 million de dollars). Cela est associé au programme d'assurance contrôlé par le propriétaire de l'APWD pour les assurances liées à la construction du projet.

ANALYSE DU RISQUE

La politique et la procédure de gestion des risques de l'APWD garantissent une approche cohérente et exhaustive de la gestion des risques, intégrée aux processus de planification, de prise de décisions et opérationnels. L'APWD considère que la gestion des risques doit être une responsabilité partagée au sein de l'organisation.

RISQUES DE L'ENTREPRISE

Le conseil d'administration de l'APWD et ses comités connexes sont responsables de la surveillance. Le conseil d'administration de l'APWD a approuvé en mai 2023 les déclarations révisées sur la tolérance au risque et les sensibilités. Tous les risques ont été calibrés en fonction des nouvelles sensibilités et cela soutient la communication des risques et la surveillance du conseil d'administration. L'APWD a établi des déclarations sur la tolérance au risque, des sensibilités, des dimensions et des registres pour divers aspects du projet et de l'organisation. Ces aspects sont divisés comme suit : projet (conception-réalisation), entreprise (entreprise) et opérations.

WDBA continue d'évaluer et de planifier des mesures d'atténuation liées à la préparation opérationnelle au quasi-achèvement des contrats individuels, ainsi que d'identifier et d'évaluer les risques qui pourraient survenir une fois le passage mis en service. Alors que l'APWD passe d'une organisation responsable d'assurer la réalisation des projets à un propriétaire et exploitant de l'installation, une importante restructuration sera nécessaire au cours des prochaines années. Cela entraîne des risques liés à la rétention et au moral du personnel en raison de l'incertitude quant aux perspectives d'emploi avec l'APWD.

RISQUE DU PROJET

L'APWD informe régulièrement le Comité des sous-ministres adjoints (SMA) sur les risques du projet. L'APWD surveille de près et évalue le projet pour d'éventuels changements qui pourraient avoir une incidence sur le calendrier de construction et de mise en service et les mesures d'urgence. Ces changements potentiels sont évalués au cas par cas. L'APWD assure la coordination avec les agences et



planifiera la remise en main propre ainsi que l'élaboration d'une stratégie de communication en ce qui concerne les changements, en particulier à mesure que les travaux de construction avancent. Les risques sont également suivis pour les changements pendant les opérations qui peuvent découler des exigences législatives ou des demandes de l'agence alors qu'ils occupent les installations.

RISQUE FINANCIER

L'APWD prévoit qu'il pourrait y avoir des réclamations futures découlant des litiges dans le cadre normal des opérations et/ou de la construction. Les leçons tirées du règlement en cours de projet, les modifications apportées à l'entente de projet à la suite de ce règlement et la nouvelle équipe de gestion commerciale intégrée aideront à atténuer ce risque en gérant de manière proactive les questions commerciales et en adoptant une approche cohérente dans la prise de décision et la documentation des problèmes commerciaux.



ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS DE L'APWD POUR LE PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2023-2024

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

La direction a la responsabilité de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers trimestriels, conformément à la directive sur les normes comptables du Conseil du Trésor du Canada : rapports financiers trimestriels des sociétés d'État, GC5200, ainsi que des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'élaboration d'états financiers trimestriels exempts d'inexactitudes importantes. En outre, la direction a la responsabilité de garantir que l'ensemble des autres renseignements présentés dans le rapport financier trimestriel sont cohérents avec les états financiers trimestriels, le cas échéant.

D'après nos connaissances, ces états financiers trimestriels non audités constituent une présentation fidèle, à tous égards importants, de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la société à la date et pour les périodes présentées dans les états financiers trimestriels.



Charl van Niekerk
Directeur général



Joël Hupé
Dirigeant principal, Finances et administration

Windsor, Canada
29 novembre 2024



Autorité du pont Windsor-Détoit
État de la situation financière
au septembre 30, 2024
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	30 sept. 2024	31 mars 2024
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	60 820	41 852
Trésorerie affectée (note 3)	90 207	96 807
Sommes à recevoir	2 638	3 405
Dépôts	58	58
Total des actifs financiers	153 723	142 122
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	92 573	287 181
Avantages sociaux accumulés	2 308	2 740
Provision environnementale (note 4)	8 394	8 394
Retenues de garanties (note 5)	448 284	414 068
Montant dû au partenaire privé (note 6)	664 339	671 193
Total des passifs	1 215 898	1 383 576
Dettes nettes	1 062 175	1 241 454
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 7)	4 492 784	4 296 445
Charges payées d'avance	757	1 132
Total des actifs non financiers	4 493 541	4 297 577
Excédent accumulé	3 431 366	3 056 123
L'excédent accumulé comprend ce qui suit :		
Excédent d'exploitation accumulé	3 429 797	3 054 168
Gains de réévaluation accumulés	1 569	1 955
	3 431 366	3 056 123

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



Autorité du pont Windsor-Dérouit
État des résultats
pour les six mois terminés le septembre 30, 2024
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	12 mois terminés	Trois mois terminés		Six mois terminés	
	31 mars 2025 Budget	30 sept. 2024 Réel	30 sept. 2023 Réel	30 sept. 2024 Réel	30 sept. 2023 Réel
PRODUITS					
Recettes tirées de contrat	-	629	6	633	15
Intérêt	-	2 249	1 830	4 560	3 438
Gain de change	-	39	183	178	187
Total des produits	-	2 917	2 019	5 371	3 640
CHARGES (note 9)					
Projet du Pont international Gordie-Howe	131 208	41 437	58 637	102 229	105 091
Services internes	52 015	3 143	2 970	6 728	6 209
Total des charges	183 223	44 580	61 607	108 957	111 300
Déficit avant financement gouvernemental	(183 223)	(41 663)	(59 588)	(103 586)	(107 660)
Paiements de transfert – Crédits	956 685	100 036	190 000	504 896	453 291
Remboursement de crédits parlementaires	-	-	-	(25 681)	-
	956 685	100 036	190 000	479 215	453 291
Excédent lié aux activités	773 462	58 373	130 412	375 629	345 631
Excédent d'exploitation accumulé, au début de la période	3 661 433	3 371 424	2 421 673	3 054 168	2 206 454
Excédent d'exploitation accumulé, à la fin de la période	4 434 895	3 429 797	2 552 085	3 429 797	2 552 085

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



Autorité du pont Windsor-Détroit
État des gains et pertes de réévaluation
pour les six mois terminés le septembre 30, 2024
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	30 sept. 2024	30 sept. 2023
Gains de réévaluation accumulés, au début de la période	1 955	2 032
Gains (pertes) non réalisés attribuables à ce qui suit :		
Cours du change	(140)	541
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Cours du change	(246)	(211)
Gains (pertes) de réévaluation nets pour la période	(386)	330
Gains de réévaluation accumulés à la fin de l'exercice	1 569	2 362

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



Autorité du pont Windsor-Dérouit
État de la variation des actifs financiers nets (dette nette)
pour les six mois terminés le 30 septembre 2024
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	31 mars 2025 Budget	30 sept. 2024 Réal	30 sept. 2023 Réal
Excédent d'exploitation	773 462	375 629	345 631
Acquisition d'immobilisations corporelles	411 416	(200 534)	(352 285)
Amortissement des immobilisations corporelles	28 578	4 195	6 216
	1 213 456	179 290	(438)
Variation des autres actifs non financiers			
Variation nette des charges payées d'avance	1 273	375	1 102
Gains (pertes) de réévaluation nets pour la période	-	(386)	330
Variation de la dette nette	1 214 729	179 279	994
Actifs financiers nets (dette nette) au début de la période	1 034 180	(1 241 454)	(1 010 040)
Actif financier net (dette nette), à la fin de la période	2 248 909	(1 062 175)	(1 009 046)

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.



Autorité du pont Windsor-Dérouit
État des flux de trésorerie
pour les six mois terminés le septembre 30, 2024
(en milliers de dollars)

(Non audité)

	30 sept. 2024	30 sept. 2023
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Rentrées de fonds provenant de paiements de transfert	504 896	453 291
Intérêts reçus	4 468	3 316
Remboursements de TVH	1 955	3 447
Autres rentrées de fonds	2 305	578
Fonds payés aux fournisseurs	(143 174)	(112 757)
Remboursement de crédits parlementaires	(25 681)	-
Fonds versés aux employés et en leur nom	(11 695)	(9 710)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	333 074	338 165
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(309 831)	(317 989)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	(309 831)	(317 989)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Diminution de la dette envers le partenaire privé	(10 700)	-
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(10 700)	-
Effet des variations des cours du change sur la trésorerie	(175)	450
Augmentation de la trésorerie	12 368	20 626
Trésorerie au début de l'exercice	138 659	110 698
Trésorerie à la fin de l'exercice	151 027	131 324
La trésorerie comprend les éléments suivants :		
Trésorerie	60 820	37 453
Trésorerie affectée	90 207	93 871
	151 027	131 324

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



SÉLECTION DE NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS TRIMESTRIELS NON AUDITÉS

(Tous les montants sont indiqués en milliers de dollars)

1. AUTORITÉ ET ACTIVITÉS

L'APWD est régie par les lois et les accords suivants :

- La *Loi sur les ponts et les tunnels internationaux* – en vertu du paragraphe 29(1) de cette *Loi*, l'APWD a été constituée par voie de lettres patentes à titre de société d'État le 9 octobre 2012;
- La *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) – en vertu de la partie X de la LGFP, l'APWD est une société d'État mère figurant à l'annexe III de la partie I;
- L'Accord sur le passage entre le Canada et le Michigan – l'accord fournit au Canada un cadre de travail pour établir l'APWD en tant qu'autorité du passage afin de concevoir, de construire, de financer, d'exploiter et d'entretenir le nouveau pont aux termes d'un ou plusieurs accords PPP.

En tant que société d'État, l'APWD doit rendre compte au Parlement par l'entremise du ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités. En ce qui concerne sa gouvernance, conformément à la LGFP, les tâches et les responsabilités du conseil d'administration de l'APWD consistent à établir des objectifs et l'orientation de la société, à assurer une saine gouvernance, à surveiller le rendement financier, à approuver les budgets et les états financiers, à approuver les politiques et les règles administratives et à veiller à ce que les risques soient cernés et gérés.

En plus de son conseil d'administration, la conformité de la WDBA à l'Accord sur le passage est surveillée par une Autorité internationale. L'Autorité internationale est régie par un conseil d'administration composé de six membres. Deux des membres sont nommés par le gouvernement du Canada, un membre par l'APWD et trois membres par l'État du Michigan. Tous les coûts de l'Autorité internationale sont financés par l'APWD.

Le mandat de l'APWD est fondé sur ses lettres patentes, ses lettres patentes supplémentaires et l'Accord sur le passage. Conformément à ce mandat, l'APWD est chargée de concevoir, de construire et d'entretenir tous les infrastructures et les actifs nécessaires, d'établir et de percevoir des péages et d'exploiter l'installation, le tout dans le but de maximiser le débit sécuritaire et efficace des personnes et des biens à la frontière entre le Canada et les États-Unis, entre Windsor, en Ontario, et Détroit, au Michigan.

L'APWD dépend du financement du gouvernement du Canada pour ses activités et pour financer partiellement la construction du passage international. Une fois que le passage international sera construit, l'APWD continuera de dépendre du financement du gouvernement du Canada pour financer les opérations jusqu'à ce que les opérations du passage international génèrent des flux de trésorerie excédentaires.

Aux termes du décret C.P. 2014-1382 daté du 10 décembre 2014, l'APWD est également assujettie à une directive en vertu de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques, comme suit :



- a) S'assurer que les régimes de retraite contiendront les éléments suivants :
- i. Le coût du service courant passera progressivement à un ratio de 50:50 entre l'employé et l'employeur pour les cotisations de retraite, pour tous les membres, d'ici le 31 décembre 2017;
 - ii. Pour tout employé embauché le 1er janvier 2015 ou après cette date, l'âge normal de la retraite passe à 65 ans et l'âge auquel sont disponibles les prestations de retraite, autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite, correspondra à l'âge auquel ces prestations sont offertes conformément aux termes du Régime de retraite de la fonction publique;
- b) Décrire ses stratégies de mise en œuvre en ce qui a trait aux engagements prévus à l'alinéa a) ci-dessus dans son prochain plan d'entreprise et les plans subséquents, jusqu'à la mise en œuvre complète des engagements.

L'APWD a mis en application cette directive à compter du 31 décembre 2017.

En juillet 2015, l'APWDA a reçu la directive (C.P. 2015-1114) aux termes de l'article 89 de la Loi sur la gestion des finances publiques lui enjoignant d'aligner ses pratiques, ses lignes directrices et ses politiques de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements avec les directives, les politiques et les instruments connexes du Conseil du Trésor relatifs aux frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements de manière à les rendre compatibles avec ses obligations juridiques, et de rendre compte de la mise en application de la directive dans le plan d'entreprise de l'APWD. L'APWD a mis en œuvre cette directive à compter du 7 août 2015.

Les états financiers ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le Conseil d'administration le 29 novembre 2024.

Ces états financiers provisoires non audités ont été élaborés par la direction conformément à la norme du Conseil du Trésor du Canada sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État. La méthode de comptabilité utilisée correspond aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les mêmes conventions comptables et modes de calculs sont appliqués pour les états financiers trimestriels que pour les états financiers annuels les plus récents. Ces états financiers provisoires ne comprennent pas tous les renseignements inclus dans les états financiers annuels audités de l'APWD. Les renseignements présentés ci-dessous s'ajoutent à ceux inclus dans les états financiers annuels. Les états financiers provisoires doivent être lus en parallèle avec les états financiers et les notes y afférentes pour l'exercice terminé le 31 mars 2024, une fois rendus publics.

2. CONVENTIONS COMPTABLES PRINCIPALES

a. MÉTHODE DE COMPTABILITÉ

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP).



b. PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Le partenariat public-privé est régi par l'accord de projet entre l'APWD et Bridging North America (BNA). L'accord de projet précise les responsabilités de BNA en matière de conception, de construction, de financement partiel, d'exploitation et d'entretien des installations, ainsi que de conception, de construction et de financement partiel de l'échangeur de l'Interstate 75 (échangeur I-75). L'accord de projet stipule que la propriété des terrains et de l'infrastructure reste entre les mains de l'APWD pendant la durée du projet, tandis que BNA bénéficie de droits d'utilisation et d'accès au site pour exécuter les travaux du projet. BNA assume également le risque de performance lié à la portée des travaux de conception, de construction, de financement partiel, d'exploitation et d'entretien du passage international.

L'APWD comptabilise le partenariat public-privé afin de refléter les modalités de l'accord de projet conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public à l'aide du modèle du passif financier. Conformément aux modalités de l'accord de projet, l'APWD est tenue de verser certains paiements à BNA pendant la période de construction, notamment des paiements proportionnels, des paiements de mise à disposition, des paiements provisoires d'exploitation et d'entretien, des paiements pour les œuvres d'art publiques, des paiements pour les avantages communautaires, des paiements pour l'équipement d'imagerie à grande échelle et le paiement pour l'achèvement substantiel. Tout au long de la période de construction, des paiements proportionnels sont versés à l'APWD en fonction des jalons atteints, certifiés par un certificateur indépendant.

Les coûts admissibles engagés par BNA pour les installations sont constatés à titre d'immobilisations corporelles au fur et à mesure de la construction. Les composantes des installations sont le pont, le point d'entrée canadien et le point d'entrée américain. Ces coûts comprennent les coûts de conception et de construction, les frais d'intérêt engagés avant que les actifs ne soient prêts pour une utilisation productive, ainsi que les paiements pour la remise en état considérés comme des améliorations. Les coûts admissibles liés à l'échangeur I-75 sont constatés à titre de dépenses au fur et à mesure qu'ils sont engagés étant donné que cette composante sera transférée au MDOT à l'achèvement. À ce stade, l'APWD n'aura plus aucune responsabilité ou implication concernant l'échangeur I-75.

L'APWD reconnaît le passif associé au partenariat public-privé pour les 15 % initiaux des coûts de conception et de construction comme montant dû au partenaire privé, représentant le seuil. Le seuil a été atteint en mars 2019. Une retenue de 15 % est également comptabilisée à titre de passif pour chaque facture subséquente des coûts de conception et de construction, qui sera exigible à l'achèvement substantiel des installations.

La comptabilité de l'infrastructure de l'accord de projet comprend une estimation de la mesure de la construction en cours basée sur la technique de mesure du progrès établie par BNA et convenue avec le certificateur indépendant, comme énoncé dans l'accord de projet. La technique de mesure du progrès permet d'évaluer les progrès en fonction des jalons atteints. Les progrès sont calculés en fonction de la liste des valeurs figurant dans l'accord de projet et sont vérifiés par le certificateur indépendant dans le cadre du processus de certification. De l'avis de la direction, la technique de mesure du progrès est une méthode appropriée pour mesurer les progrès sur la base



de renseignements fiables. La technique de mesure du progrès ne prévoit pas de mesure pour les jalons partiellement atteints, car les renseignements disponibles sont insuffisants pour faire une estimation raisonnable du montant avant qu'un jalon ne soit atteint et vérifié par le certificateur indépendant.

Le montant dû au partenaire privé est évalué au coût amorti en fonction du taux d'intérêt effectif, représenté par le taux implicite du contrat. Le montant dû au partenaire privé sera remboursé à BNA au moyen d'une série de paiements mensuels de capital, commencés en décembre 2023. Les paiements en capital expireront après 30 ans, et comprennent les composantes de capital et d'intérêts.

c. RECETTES

Les recettes du contrat représentent les revenus tirés des activités liées au projet, ainsi que les recettes tirées de la surveillance des travaux liés au projet par l'APWD pour des entités qui ne sont pas des parties à l'accord du projet. Les travaux sont effectués par des entités sous contrat par l'APWD, qui exerce une fonction de surveillance. Une obligation de prestation découle de l'obligation contractuelle de l'APWD de s'assurer que l'entité contractuelle exécute les travaux. Les recettes sont comptabilisées au fur et à mesure que les travaux sont achevés conformément aux dispositions du contrat.

Les déductions liées au rendement sont principalement des déductions prélevées sur les paiements au partenaire privé. Ces déductions sont à la discrétion de l'APWD, représentent des opérations involontaires et non liées au change et ne donnent pas lieu à une obligation de rendement. Les recettes tirées des déductions liées au rendement sont comptabilisées lorsque certaines conditions sont remplies aux termes de l'accord du projet et sont évaluées à leur valeur de réalisation.

Aucun revenu provenant d'activités non récurrentes n'est présenté dans ces états financiers.

d. INTÉRÊTS

Les intérêts sur les dépôts de trésorerie sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle ils sont accumulés.

e. PRODUIT DES RÉCLAMATIONS D'ASSURANCE

Le produit des réclamations d'assurance est comptabilisé dans la période au cours de laquelle elles sont confirmées.

f. CONSTATATION DES CHARGES

Toutes les charges sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles ont été engagées. Les estimations des charges à payer sont établies à la fin de chaque période.

g. PAIEMENTS DE TRANSFERT — CRÉDITS

Les paiements de transfert sont comptabilisés comme des produits lorsque le paiement est autorisé et que les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les stipulations créent une obligation conforme à la définition d'un passif. Les paiements reçus sont comptabilisés comme des produits reportés si les stipulations créent un passif.



Concernant les paiements de transfert d'abord comptabilisés comme des produits reportés, le produit est comptabilisé dans l'état des résultats à mesure que les stipulations sont respectées. Toute partie des paiements de transfert auxquels a droit l'APWD, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée dans les comptes débiteurs de la part du gouvernement du Canada.

h. TRÉSORERIE ET TRÉSORERIE AFFECTÉE

La trésorerie et la trésorerie affectée concernent les montants détenus dans les comptes bancaires de l'APWD.

i. COMPTES DÉBITEURS

Les comptes débiteurs sont inscrits et comptabilisés au coût. À chaque date de clôture, l'APWD examine les comptes débiteurs pour tenir compte de la perte de valeur. Les comptes débiteurs concernent principalement la TVH à recouvrer.

j. DÉPÔTS

Les dépôts auprès des autres entités sont inscrits et comptabilisés au coût. Les dépôts représentent les montants détenus par de tierces parties aux termes des modalités de leurs contrats avec l'APWD.

k. COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les comptes créditeurs sont inscrits et comptabilisés au coût. Les comptes créditeurs concernent principalement des montants relatifs aux activités de construction en cours du projet.

l. OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES

Lorsque l'APWD accepte la responsabilité ou a la responsabilité directe de sites dont les niveaux de contamination dépassent les normes environnementales et prévoit abandonner des avantages économiques futurs pour remettre en état la propriété, et si le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à l'état de la situation financière à titre de passif. L'estimation comprend les coûts directement attribuables aux activités d'assainissement, aux opérations après l'assainissement ainsi qu'aux activités d'entretien et de surveillance qui font partie intégrante de la stratégie d'assainissement. Les coûts estimés futurs sont comptabilisés au passif et reposent sur les meilleures estimations de la direction quant aux coûts les plus probables à engager. S'il s'avère impossible de faire une estimation raisonnable du montant ou s'il n'est pas prévu que l'assainissement ait lieu, la situation sera présentée dans une note afférente aux états financiers.

m. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements, améliorations importantes et coûts permettant de prolonger la durée de vie utile des actifs ou d'accroître leur capacité sont capitalisés. Les réparations et les travaux d'entretien sont inscrits dans l'état des résultats au moment où ils sont effectués.

Les propriétés louées sont comptabilisées lorsque les propriétés sont remises à l'APWD par le Michigan aux termes d'un contrat-cadre de location entre le Michigan et l'APWD. Les propriétés sont d'abord comptabilisées en charges payées d'avance et, au moment de la conclusion du



contrat-cadre de location, les propriétés sont reclassées dans les immobilisations corporelles et amorties sur la durée du contrat de location ou sur leur durée de vie utile individuelle, selon la plus courte des deux.

Les montants inclus dans la construction en cours ne sont pas amortis avant leur transfert dans la classification des immobilisations appropriée. Les montants ne sont transférés que lorsque les actifs sont prêts à être mis en service conformément aux politiques de l'APWD.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimée au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

Matériel et fournitures de bureau	de 3 à 10 ans
Routes	de 4 à 6 ans
Propriétés louées	de 87 à 94 ans
Améliorations locatives	de 3 et 5 ans.

Lorsqu'il est déterminé qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'APWD de fournir des services, ou si la valeur de l'avantage économique futur d'une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour tenir compte de cette perte de valeur. Les moins-values nettes relatives aux immobilisations corporelles sont comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. L'évaluation visant à déterminer si une telle condition existe est réalisée au moins à chaque date de clôture.

n. CHARGES PAYÉES D'AVANCE

Les paiements effectués avant que les services connexes ne soient fournis sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance qui sont comptabilisées en charges lorsque les services connexes sont fournis.

o. PASSIF ÉVENTUEL

Le passif éventuel est une obligation potentielle dont l'existence sera confirmée par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs. Dans la mesure où un événement futur est susceptible de se produire et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

p. RÉGIMES DE RETRAITE ET D'AVANTAGES SOCIAUX

L'APWD offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées, un régime d'épargne non enregistré et un régime d'avantages sociaux collectif, et les charges liées à ces régimes sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont engagées.

q. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'APWD recense, évalue et gère les risques financiers afin de réduire au minimum leur incidence sur ses résultats et sur sa situation financière. Les risques financiers sont gérés en fonction de



critères précis. L'APWD ne participe à aucune opération spéculative ni n'utilise d'instruments dérivés.

La mesure des instruments financiers dépend de leur classement, comme suit :

Catégories	Instruments financiers	Évaluation
Actifs financiers	Trésorerie	Coût
	Trésorerie affectée	Coût
	Dépôts	Coût
Passifs financiers	Comptes créditeurs et charges à payer	Coût
	Retenues de garanties	Coût
	Montant dû au partenaire privé	Coût amorti

r. CONVERSION DE DEVICES

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date des opérations. Les actifs et les passifs monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis selon le taux de change à la fin de chaque année. Jusqu'au règlement d'un élément, les gains et les pertes résultant de la réévaluation sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. À la suite du règlement de l'élément, les gains et les pertes de change sont inscrits dans l'état des résultats.

s. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP), exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des revenus et des charges pendant la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont utilisées sont la mesure des travaux de construction en cours, le montant de la TPS et de la TVH recouvrables, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les charges à payer, les provisions environnementales, les pertes de valeur et les éventualités. Les chiffres réels pourraient présenter une différence significative par rapport aux chiffres prévus.

t. CHIFFRES DU BUDGET

Les chiffres du budget figurant dans les états financiers sont présentés aux fins de comparaison. Ces chiffres sont extraits du plan d'entreprise de l'APWD, lequel a été approuvé par son Conseil d'administration et soumis au Secrétariat du Conseil du Trésor.

3. TRÉSORERIE AFFECTÉE

La trésorerie affectée concerne les fonds déposés dans un compte de garantie bloqué. Les fonds du compte de garantie bloqué sont utilisés pour financer les activités du projet au Michigan, y compris l'acquisition de biens immobiliers et les coûts connexes, ainsi que les coûts de planification et d'ingénierie.

Conformément à la reconnaissance du financement des activités du Michigan, l'APWD est tenue d'utiliser un compte de garantie bloqué pour retenir et verser les fonds relatifs à ces activités. La



reconnaissance du financement des activités du Michigan indique les processus, les rôles et les responsabilités relatifs à l'acquisition de biens immobiliers au Michigan par les parties au Michigan (MDoT) et le Michigan Strategic Fund (MSF) ainsi qu'aux autres activités du projet au Michigan. Le compte de garantie bloqué est financé par l'APWD sur une base trimestrielle.

4. PROVISION ENVIRONNEMENTALE

L'APWD comptabilise une provision pour l'assainissement une fois que toutes les conditions suivantes sont respectées : il existe une norme environnementale; le niveau de contamination a été reconnu comme dépassant la norme environnementale; l'APWD est directement responsable ou en accepte la responsabilité; il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et une estimation raisonnable de ce montant peut être réalisée à ce moment-là.

L'APWD est responsable du terrain requis pour le projet. Les terrains du Michigan servant pour le projet sont achetés par l'État du Michigan. Ces achats sont financés par l'APWD. Il a été établi que certaines parcelles de terrain présentent des niveaux de contamination qui dépassent les normes environnementales acceptables. L'APWD s'attend à ce que des avantages économiques futurs soient cédés, enrayant la contamination; la remise en état sera effectuée dans le cadre des activités de préparation du site en vue de la construction du projet.

Cette contamination est le résultat de l'utilisation du sol des propriétaires précédents. Il faudra excaver et éliminer le sol contaminé pour l'assainir. Les études réalisées par l'APWD évaluent les coûts des activités d'assainissement des terrains du Michigan à 8.394 \$ (2024 : 8,381 \$).

Ce montant a été enregistré comme provision environnementale dans l'état de la situation financière. Le montant total, 8,394 \$ (2024 : 8,381 \$) a été capitalisé dans le coût du projet.

5. RETENUES DE GARANTIES

L'APWD retient temporairement un montant de la somme à verser aux entrepreneurs afin de s'assurer que ces derniers respectent leurs obligations. Les contrats exigent que l'APWD paie les retenues au quasi-achèvement des contrats individuels.

6. PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

a. ACCORD DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Le 28 septembre 2018, l'APWD a conclu un accord de partenariat public-privé avec BNA pour la conception, la construction, le financement partiel, l'exploitation et l'entretien du projet. L'accord prendra fin en 2055.

b. MONTANT DÛ AU PARTENAIRE PRIVÉ

BNA est responsable du financement du projet à hauteur de 15 % des coûts de conception et de construction (le seuil de 574 802 \$), avant que l'APWD n'apporte ses propres fonds au projet. Le seuil a été atteint en mars 2019, le passif étant présenté comme la valeur des flux de trésorerie futurs prévus actualisée au taux d'intérêt effectif implicite de 3,24 %.

L'APWD s'acquitte de ce passif au moyen de paiements en capital, qui ont débuté en décembre 2023 et expireront 30 ans après cette date.



**Passif dû au partenaire privé
(en milliers de dollars)**

	<i>30 sept. 2024</i>	<i>31 mars 2024</i>
Solde d'ouverture	(671 193)	(661 491)
Intérêts	(10 670)	(21 385)
Paiements	17 524	11 683
Solde de clôture	(664 339)	(671 193)

Les remboursements estimatifs pour les cinq prochains exercices et par la suite s'établissent comme suit :

**Montant dû au calendrier de paiement du partenaire privé
(en milliers de dollars)**

Reste de l'exercice en cours	17 524
2026	35 048
2027	35 048
2028	35 048
2029	35 048
2030 et suivants	864 527
Total des paiements futurs	1 022 243

C. MODIFICATION DE L'ACCORD DE PROJET

Le 4 janvier 2024, l'APWD a annoncé que l'accord du projet entre l'APWD et BNA a été modifié. La modification découle des perturbations sans précédent causées par la pandémie mondiale de COVID-19 de trois ans, qui ont été exacerbées par différentes restrictions au Canada et aux États-Unis avec l'accélération des activités de construction au début de 2020.

L'impact de la modification sur le calendrier a été de reporter l'achèvement prévu de la fin 2024 à l'automne 2025. L'impact de cette modification sur le coût du projet a été une augmentation de 5,7 milliards de dollars à 6,4 milliards de dollars. La modification prévoit également le partage à parts égales entre le Canada et les États-Unis d'un montant supplémentaire de 3 millions de dollars en avantages communautaires.

La totalité de la retenue de garantie aux termes de l'accord du projet sera versée à BNA à la date prévue pour l'achèvement substantiel (le 30 novembre 2024) et remplacée par une autre sécurité d'un montant suffisant pour combler les lacunes.

La modification de l'accord de projet a modifié l'événement qui a déclenché le début des paiements de capital; les paiements de capital ont commencé en décembre 2023, plutôt qu'au moment du transfert du point d'entrée canadien à l'APWD. La modification a également libéré l'APWD des réclamations jusqu'au 1^{er} décembre 2022 et a ajouté des dommages-intérêts qui entreront en vigueur si certains objectifs ne sont pas atteints.



7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars)

	Améliorations locatives	Ordinateurs et matériel de bureau	Construction en cours	Terrains	Routes	Biens loués	Total
Coût							
2 avr. 2023	1 193	1 261	2 863 627	64 886	45 770	281 311	3 258 048
Acquisitions	59	25	1 088 758	-	-	3 144	1 091 986
31 mars 2024	1 252	1 286	3 952 385	64 886	45 770	284 455	4 350 034
1 avr. 2024	1 252	1 286	3 952 385	64 886	45 770	284 455	4 350 034
Acquisitions	-	-	191 395	-	-	9 139	200 534
30 sept. 2024	1 252	1 286	4 143 780	64 886	45 770	293 594	4 550 568
Amortissement cumulé							
2 avr. 2023	964	925	-	-	30 875	9 403	42 167
Amortissement	137	160	-	-	8 054	3 071	11 422
31 mars 2024	1 101	1 085	-	-	38 929	12 474	53 589
1 avr. 2024	1 101	1 085	-	-	38 929	12 474	53 589
Amortissement	74	61	-	-	2 485	1 575	4 195
30 sept. 2024	1 175	1 146	-	-	41 414	14 049	57 784
Valeur comptable nette							
31 mars 2024	151	201	3 952 385	64 886	6 841	271 981	4 296 445
30 sept. 2024	77	140	4 143 780	64 886	4 356	279 545	4 492 784

À la fin du trimestre, l'APWD a reconnu un coût des travaux de construction en cours de 4 143 780 \$ (2024 : 3 952 385 \$) pour le projet en fonction des coûts admissibles engagés à ce jour, y compris des intérêts capitalisés de 91 871 \$ (2024 : 87 539 \$). Les composantes de projet seront amorties en fonction de leur durée de vie utile estimée une fois qu'elles auront été mises en exploitation et qu'elles auront commencé à fournir des services.

Les immobilisations corporelles acquises au cours de la période comprennent un montant de 109 622 \$ (2024 : 306 514 \$) pour des actifs et des retenues impayés à la fin du trimestre. Ces éléments ne sont pas compris dans l'état des flux de trésorerie.

8. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, l'APWD est demanderesse ou défenderesse, ou elle est engagée dans certaines réclamations ou poursuites. Dans la mesure où un événement est susceptible de se produire ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimé et une charge sont comptabilisés dans les états financiers. Dans les cas où l'issue d'un litige ne peut être déterminée, la comptabilisation commencera à partir du moment où il deviendra probable que le litige fera l'objet d'un règlement et où le montant de ce dernier pourra être déterminé.



9. CHARGES PAR TYPE

(en milliers de dollars)

CHARGES PAR TYPE	Trois mois terminés		Six mois terminés	
	30 sept. 2024	30 sept. 2023	30 sept. 2024	30 sept. 2023
Coûts I-75	30 371	49 134	72 729	83 161
Salaires et avantages sociaux	5 468	4 756	11 373	9 451
Autres coûts du projet	-	-	9 193	-
Améliorations aux routes locales	3 457	390	5 128	880
Amortissement	2 101	3 107	4 195	6 216
Services professionnels	1 292	2 333	2 035	5 673
Terrains au Michigan	555	361	1 302	687
Bureau et entretien	259	246	655	535
Assurances	268	370	611	1 561
Loyer	264	268	525	524
Services juridiques	276	394	430	1 770
Frais de déplacement	117	86	259	228
Autres	51	32	239	111
Impôt foncier	66	92	171	177
Réparations et entretien	35	31	69	69
Paiements de transfert à l'Autorité internationale	-	7	43	257
	44 580	61 607	108 957	111 300

10. REMBOURSEMENT DE CRÉDITS PARLEMENTAIRES

Durant l'exercice actuel, le gouvernement du Canada a demandé que l'APWD rembourse 25.681 \$ en crédits parlementaires qu'elle avait déjà reçus, mais qu'elle n'avait pas utilisés, car les dépenses réelles étaient inférieures aux estimations. Ce remboursement a eu lieu durant le premier trimestre de l'exercice en cours.

11. DONNÉES COMPARATIVES

On a changé la catégorie de certaines des données comparatives pour respecter la présentation adoptée pour l'exercice actuel.

